



## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**DU 24 JANVIER 2017**



**PROCES VERBAL N°1**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 24 JANVIER 2017**  
**à Thouars – Centre Prométhée**  
**Date de la convocation : 18 JANVIER 2017**

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**  
Présents : 31  
Excusé avec procuration : 1  
Absents : 10  
Votants : 32

**Secrétaire de la séance : M. ARDRIT Edwige**

**Présents :** Président : M. PAINÉAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, HOUTEKINS, BOUTET, GIRET et Mme ARDRIT - Délégués : MM. GREGOIRE, Mme ENON, MM. SAUVETRE, DECHEREUX, BAPTISTE, BIGOT, Mmes RENAULT, BABIN, GELEE, MM. MORICEAU CI, PETIT, BOULORD, Mme RIVEAULT, MM. NERBUSSON, CHARRE, COCHARD, DUGAS et FERJOU.

**Excusés avec procuration :** M. BLOT qui avait donné procuration à M. BONNEAU

**Absents :** MM. ROCHARD S, ROCHARD Ch, MEUNIER, MILLE, BREMAND, DUHEM, COLLOT, Mme GRANGER, PINEAU et Mme ROUX.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 13 décembre 2016.

## **ORDRE DU JOUR**

### **II – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES**

#### **3) – Equipements Culturels (EC) :**

2017-01-24-EC01 - « Adoptez votre patrimoine » - Convention de mise à disposition de l'exposition et du jeu de construction entre la commune de Saint-Martin de Sanzay et la CCT.

### **III - PÔLE SPORTS – EDUCATION ET JEUNESSE**

#### **1) – Sports (S) :**

2017-01-24-S01 - Convention de prestation de service entre le service des sports et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la CCT pour l'année 2017.

2017-01-24-S02 - Règlement intérieur et tarification des droits d'adhésion à Vac'en sports pour les vacances scolaires 2017.

### **VI – PÔLE PATRIMOINE ET TOURISME**

#### **1) – Biodiversité (B) :**

2017-01-24-B01 – Demande de subvention à la DREAL Poitou-Charentes pour la gestion de la réserve naturelle nationale du Toarcien en 2017.

### **VII – PÔLE ACTION SOCIALE (AS)**

2017-01-24-AS01 – Centre d'accueil et d'orientation - Conventions de mise à disposition avec l'ensemble scolaire St-Charles et le Centre Socio Culturel de St-Varent.

**BC.2017-01-24-EC01 – EQUIPEMENTS CULTURELS – « ADOPTEZ VOTRE PATRIMOINE » - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION ET DU JEU DE CONSTRUCTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-SANZAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS.**

L'opération « Adoptez votre patrimoine » à Saint-Martin de Sanzay se décline en plusieurs outils de médiation à destination du grand public : une exposition thématique sous forme de 12 kakémonos, un jeu de construction grand format en modules bois sur 13 sites remarquables, une signalétique patrimoniale le long des nouveaux circuits créés, un jeu de cartes et un livret découverte. Ils ont vocation à être utilisés de façon pérenne et à circuler.

Afin de faciliter l'utilisation par la commune de Saint-Martin de Sanzay de l'exposition et du jeu de construction, une convention définit les modalités de leur mise à disposition par la Communauté de communes du Thouarsais, propriétaire. Considérée comme le dépositaire, la commune de Saint-Martin de Sanzay s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour en assurer la sécurité. Elle se charge de leur circulation dans différents lieux et structures d'accueil sur son territoire communal. La Communauté de communes se charge de leur circulation à l'échelle intercommunale, voire au-delà. Un travail de médiation pouvant être envisagé autour de ces deux outils, la Communauté de Communes et la commune s'engagent à s'informer de tout souhait de projet de médiation et de ses modalités de mise en place.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2017-01-24-S01 - SPORTS - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE SERVICE DES SPORTS ET LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS POUR L'ANNEE 2017.**

Dans le cadre de l'organisation des activités sportives pendant les vacances scolaires (février, avril, été et Toussaint), le service des Sports souhaite mettre en place des activités sportives de découverte (kayak, escalade, sports collectifs... ) au bénéfice des enfants fréquentant les 8 Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes du Thouarsais, plus précisément les communes de Bouillé Loretz, Louzy, Mauzé-Thouarsais, Saint-Martin de Sanzay, Saint-Varent, Sainte-Radegonde, Thouars et Val en Vignes.

Ce partenariat nous oblige à établir une convention de prestation de service entre la Communauté de Communes du Thouarsais et chacun de ces accueils de loisirs. Cette convention, jointe en annexe, permettra de définir les responsabilités propres à chaque structure.

Il faut noter que le montant de la prestation s'élèvera à 100 € pour l'année 2017 par accueil de loisirs sans hébergement.

Le but de la présente est donc de donner pouvoir au président ou au vice-président délégué faisant fonction pour signer les conventions de prestation de service.

Vu l'avis favorable de la Commission n°2 «Sports/Education/Jeunesse» en date du 18 janvier 2017,

Il est proposé au Bureau Communautaire,

- d'approuver la convention de prestation de service entre le service des sports et les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes du Thouarsais (Bouillé Loretz, Louzy, Mauzé-Thouarsais, Saint-Martin de Sanzay, Saint-Varent, Sainte-Radegonde, Thouars et Val en Vignes) pour l'année 2017.
- d'autoriser le président ou le vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires à la présente.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2017-01-24-S02 – SPORTS - REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATION DES DROITS D'ADHESION A VAC' EN SPORTS POUR LES VACANCES SCOLAIRES 2017.**

Il est rappelé que le concept des vacances sportives initié par la Communauté de Communes du Thouarsais sous le nom de « Vac'en Sports », offre l'opportunité aux jeunes du territoire, encadrés par les éducateurs sportifs qualifiés, de découvrir une multitude de disciplines pendant les vacances scolaires. Comme le veut la législation, le dispositif ne bénéficie plus d'un agrément "Établissement sportif" délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Cependant, la collectivité doit répondre à des obligations de secours, d'assurances et de qualifications pour les encadrants.

Grâce à un programme à la carte, les jeunes sportifs choisissent librement leurs activités pendant les petites vacances scolaires (février, avril, novembre) l'après midi de 13h30 à 17h30 et pendant les vacances de Juillet et Août.

Vac'en Sports fonctionne sur les sites sportifs existants, afin de permettre un maillage du territoire cohérent quant à l'accueil des enfants de la Communauté de Communes du Thouarsais. Ce dispositif s'adresse aux enfants de 8 ans à 14 ans. L'encadrement des activités est assuré par les éducateurs sportifs du Guichet Unique Sportif complétés par du personnel qualifié des associations locales dans le cadre d'un partenariat annuel.

Dans ce cadre, un règlement intérieur ci-joint est établi pour valider les principes de fonctionnement de Vac' En Sports.

Un droit d'adhésion a été prévu pour être accessible au plus grand nombre. Celui-ci sera sollicité lors des inscriptions et s'établira selon la tarification suivante :

| <b>TRANCHE</b> | <b>Barème sur l'impôt<br/>Barème 14 sans décote</b> | <b>TARIFS pour 1 après-<br/>midi</b> | <b>TARIFS SEMAINE<br/>(5 après-midis)</b> |
|----------------|---|--------------------------------------|---|
| 1              | < ou = 500 €  | 3,10 €                               | 12,40 €                                   |
| 2              | 501 à 1 000 €                                       | 4,10 €                               | 16,40 €                                   |
| 3              | 1 001 € et +  | 5,10 €                               | 20,40 €                                   |

Vu l'avis favorable de la Commission 2 "Sports/Éducation/Jeunesse" en date du 23 novembre 2016,

Il est proposé au Bureau Communautaire

- d'approuver le règlement intérieur et la tarification à Vac' En Sports pour l'année 2017.
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2017-01-24-B01 - BIODIVERSITÉ - DEMANDE DE SUBVENTION À LA DREAL POITOU-CHARENTES POUR LA GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU TOARCEN EN 2017.**

Le montant de la subvention de fonctionnement accordée par la DREAL Poitou-Charentes à la Communauté de Communes du Thouarsais en 2017 pour la gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Toarcien s'élève à **32 500 €**.

Il est proposé au Bureau Communautaire d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter le versement de cette subvention et signer toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2017-01-24-AS01 - ACTION SOCIALE - CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION - CONVENTIONS AVEC L'ENSEMBLE SCOLAIRE ST-CHARLES ET LE CENTRE SOCIO CULTUREL DE ST-VARENT.**

Dans la continuité de sa politique d'accueil des migrants et de soutien au collectif « les voisins solidaires », la communauté de communes souhaite conventionner avec :

- L'ensemble Scolaire St Charles pour la mise à disposition du gymnase le dimanche après midi pour la pratique du cricket moyennant une cotisation symbolique de 10 €.
- Le centre socio-culturel de Saint-Varent pour le prêt occasionnel de leurs minibus à titre gratuit. La communauté de communes prenant à sa charge le carburant et l'assurance des véhicules lors des déplacements faits par le collectif.

Au vu des éléments qui précèdent,

Le Bureau Communautaire est invité à :

- autoriser la Communauté de communes du Thouarsais à signer la convention de mise à disposition de la salle de sport de St Charles,
- autoriser la Communauté de Communes du Thouarsais à signer la convention de mise à disposition des minibus du Centre Socio-Culturel de Saint Varent,
- autoriser le Président ou le Vice-Président ayant délégation à accomplir les formalités nécessaires à cet effet et à signer toute pièce relative à ces dossiers.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.